

## MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

### PROCÈS-VERBAL DU 5 DÉCEMBRE 2016

#### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 5 DÉCEMBRE 2016 À 19H30, TENUE À LA SALLE GILLES-MOREAU.

Sont présent(e)s : Mme Marie Diament, Mme Jacqueline Poirier, Mme Emmanuelle Garnaud, M. Stéphane Fraser, M. Claude Caron et M. Vincent More.

Sont absent(e)s : Mme Hélène Roussel

Tous formant quorum sous la présidence du maire, M. Vincent More

Est aussi présent : Le Directeur général / secrétaire-trésorier, M. Louis Breton

#### 1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance débute à 19 h 31 avec le mot de bienvenue à l'assemblée par M. Vincent More.

#### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE la lecture de l'ordre du jour de la présente séance a été faite à l'assemblée;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'est apportée par le Conseil;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mme Marie Diament, appuyée par M. Stéphane Fraser et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-12-276

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour.

#### ADOPTION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

#### 3. Adoption du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2016

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'est apportée par le Conseil;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par M. Claude Caron, appuyée par Mme Emmanuelle Garnaud et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-12-277

QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance du 7 novembre 2016, tenue à la salle Gilles Moreau.

#### 4. Suivi des procès-verbaux du Conseil

Nil

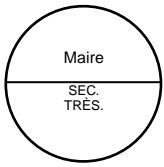
#### INFORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL

#### 5. Information du maire

- Le budget de la MRC de Rivière-du-Loup a été adopté. Il est stable et les quotes-parts 2017 pour la municipalité sont similaires à celles de l'année 2016.
- Le projet éolien Viger-Denonville devrait engendrer des redevances d'environ 60 000 \$ pour la municipalité alors que les projets éoliens Nicolas Rioux et Ronceveau sont présentement en cours de réalisation et devraient engendrer des redevances à l'année 2018 seulement.
- L'adoption du budget de la municipalité se fera le lundi 19 décembre 19h30 à la salle Gilles-Moreau. Bienvenue à tous!

#### 6. Information des Conseiller(ère)s

Nil



# MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

## PROCÈS-VERBAL DU 5 DÉCEMBRE 2016

### **ADMINISTRATION ET GESTION MUNICIPALE**

#### **7. Avis de motion pour l'adoption ultérieure du règlement numéroté 2016-15-364 et intitulé « règlement sur la taxation et les compensations 2017 »**

ATTENDU QU'un avis de motion est donné par Mme Jacqueline Poirier pour l'adoption ultérieure d'un règlement sur la taxation et les compensations 2017, conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1, Art. 445. – 688.12.).

#### **8. Avis de motion pour l'adoption ultérieure du règlement numéroté 2016-16-365 et intitulé « règlement de tarification des services municipaux 2017 »**

ATTENDU QU'un avis de motion est donné par M. Stéphane Fraser pour l'adoption ultérieure d'un règlement de tarification des services municipaux 2017, conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1, Art. 445. – 688.12.).

#### **9. Adoption du calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2017**

ATTENDU QUE le Conseil doit établir le calendrier des séances ordinaires chaque année en fixant le jour, le moment et l'endroit de chacune, conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1, Art. 148.);

ATTENDU QU'un avis public sur le contenu du calendrier doit être publié, conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1, Art. 148.0.1.);

CONSIDÉRANT QUE le lundi 4 septembre 2017 est la fête du Travail et que le lundi 6 novembre 2017 est le lendemain du jour du scrutin des élections municipales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Emmanuelle Garnaud, appuyée par Mme Jacqueline Poirier et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s;

**2016-12-278**

QUE le Conseil adopte le calendrier des séances ordinaires de l'année 2017, ayant lieu à la salle Gilles-Moreau, au 200, côte de la Mer, Notre-Dame-du-Portage :

Lundi le 9 janvier à 19h30	Lundi le 3 juillet à 19h30
Lundi le 6 février à 19h30	Lundi le 7 août à 19h30
Lundi le 6 mars à 19h30	Mardi le 5 septembre à 19h30
Lundi le 3 avril à 19h30	Lundi le 2 octobre à 19h30
Lundi le 1 mai à 19h30	Lundi le 13 novembre à 19h30
Lundi le 5 juin à 19h30	Lundi le 4 décembre à 19h30

#### **10. Dépôt des déclarations annuelles des intérêts pécuniaires des membres du Conseil**

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont officiellement déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires lors de la présente séance, conformément à la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités (LERM, c E-2.2, Art. 357-363).

#### **11. Dépôt de la liste des personnes endettées pour taxes envers la municipalité**

ATTENDU QUE la liste des personnes endettées pour taxes envers la municipalité est officiellement déposée aux membres du Conseil, conformément au Code municipal du Québec (RLRQ c C-27.1, Art. 1022);

CONSIDÉRANT QUE 4 immeubles possèdent un solde à recouvrir de 278,96 \$ sur plus de trois (3) ans, 8 immeubles possèdent un solde à recouvrir de 3 041,95 \$ sur plus de deux (2) ans et que 26 immeubles possèdent un solde à recouvrir de 22 017,96 \$ sur plus d'un (1) an;

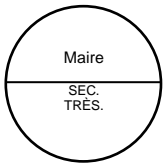
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie Diamant, appuyée par Mme Jacqueline Poirier et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

**2016-12-279**

QUE le Conseil mandate Mme Nadine Caron, secrétaire-trésorière adjointe, à faire le nécessaire pour recouvrer la somme des taxes en arrérages sur les 26 immeubles listés, avec ou sans l'aide d'un expert en recouvrement.

#### **12. Renouvellement des assurances collectives des employés municipaux**

ATTENDU QUE la Municipalité a effectué un appel de proposition pour revoir les assurances collectives de ses employés;



## MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

### PROCÈS-VERBAL DU 5 DÉCEMBRE 2016

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu cinq (5) soumissions;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Sun Life est valide et qu'elle est la plus basse, pour un montant de 16 434,00 \$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mme Emmanuelle Garnaud, appuyée par M. Stéphane Fraser, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

**2016-12-280**

QUE le Conseil mandate M. Louis Breton, directeur général, a signé l'entente avec Sun Life pour les assurances collectives de ses employés.

#### 13. Renouvellement de l'entente de service-conseil juridique

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une offre de service forfaitaire de base de Moreau avocats inc. d'un montant annuel de 500 \$ (+ taxes);

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service porte sur toute matière juridique relevant de la compétence de la municipalité, y compris en matière de relations de travail, toute personne autorisée par la municipalité peut consulter, sans nombre limité d'appels, un ou des avocats du cabinet:

- Pour l'obtention, verbalement, de recommandations ou d'opinions juridiques sommaires;
- Pour valider, confirmer ou compléter des documents préparés par les officiers municipaux;
- Pour l'obtention d'une analyse sommaire de documents qui pourraient être transmis au cabinet par télécopieur ou courriel ou autrement afin que le cabinet puisse en formuler des commentaires, suggestions ou recommandations à la municipalité.

CONSIDÉRANT QU'à partir du moment où le problème soumis nécessite un avis juridique écrit, une intervention ou une collaboration comme procureur dans un litige, ou un projet spécifique de la municipalité, un dossier sera constitué sur instructions du conseil municipal, suivant la tarification horaire habituelle;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mme Jacqueline Poirier, appuyée par Mme Marie Diament et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

**2016-12-281**

QUE le Conseil octroi le contrat de service-conseil juridique à Moreau avocats inc. pour l'année 2017.

#### COMMUNICATION, RELATION SOCIALE ET POLITIQUE

#### 14. Adoption des dates de tombée et de publication de l'Info-Portage pour l'année 2017

ATTENDU QUE le Conseil établit le calendrier des dates de tombée et de publication de l'Info-Portage chaque année;

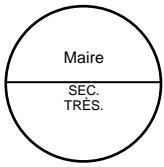
CONSIDÉRANT QUE ces dates sont déterminées en fonction du calendrier des séances ordinaires du Conseil;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mme Marie Diament, appuyé par Mme Jacqueline Poirier et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

**2016-12-282**

QUE le Conseil adopte le calendrier des dates de tombée et de publication de l'Info-Portage pour l'année 2017 :

Dates de tombée	Dates de publication
Lundi le 26 décembre	Lundi le 16 janvier
Lundi le 30 janvier	Lundi le 13 février
Lundi le 27 février	Lundi le 13 mars
Lundi le 27 mars	Lundi le 10 avril
Lundi le 24 avril	Lundi le 8 mai
Lundi le 29 mai	Lundi le 12 juin
Lundi le 26 juin	Lundi le 10 juillet
Lundi le 24 juillet	Lundi le 14 août
Lundi le 28 août	Lundi le 11 septembre
Lundi le 25 septembre	Mardi le 10 octobre
Lundi le 23 octobre	Lundi le 13 novembre
Lundi le 27 novembre	Lundi le 11 décembre



## MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

### PROCÈS-VERBAL DU 5 DÉCEMBRE 2016

#### 15. Appui de la municipalité dans le dossier du bois d'œuvre

ATTENDU QU'un conflit commercial se profile à l'horizon dans le secteur du bois d'œuvre entre le Canada et les États-Unis;

ATTENDU QUE l'industrie du bois d'œuvre est importante pour l'économie des régions du Québec et que les communautés forestières ont instauré et mis en œuvre un régime forestier conforme aux règles du libre marché;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mme Emmanuelle Garnaud, appuyée par M. Claude Caron et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-12-283

QUE le Conseil demande aux gouvernements du Canada et du Québec d'assurer la reconnaissance de la spécificité du régime forestier québécois dans la négociation d'une entente dans le commerce du bois d'œuvre entre le Canada et les États-Unis.

#### AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

#### 16. Suivi du comité consultatif en urbanisme (CCU)

ATTENDU QU'en l'absence de Mme Hélène Roussel, M. Vincent More présente les dossiers étudiés par le CCU à l'assemblée afin que l'attention soit accordée aux décisions du conseil.

##### 547, route de la Montagne, aménagement du terrain (PIIA)

ATTENDU QUE la demande consiste à obtenir une recommandation favorable au conseil municipal pour l'aménagement du lot 4 532 497 (incessamment le 547, route de la Montagne) afin de pouvoir construire une résidence. Les travaux de la présente demande sont :

- L'abattage des arbres nuisibles, morts et dangereux qui sont localisés aux endroits prévus pour la construction de l'installation septique, la résidence, la clôture et le stationnement;
- Conservation de plusieurs arbres pour préserver le cachet enchanteur du site;
- Faire le remblai près de la route de la Montagne afin d'y aménager l'accès et le stationnement.

CONSIDÉRANT QUE le terrain n'a eu aucun entretien depuis plusieurs années et que plusieurs arbres sont dangereux ;

CONSIDÉRANT QUE la demande précise que les plus beaux arbres seront conservés;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond aux critères du PIIA applicables à l'aménagement des espaces libres entre les bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'accepter le plan d'aménagement selon le plan au dossier, qui comprend l'abattage des arbres nuisibles, le remblai pour l'accès et le stationnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stéphane Fraser, appuyé par Mme Jacqueline Poirier et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-12-284

QUE le Conseil accepte la recommandation du CCU sans modification.

##### 524, route du Fleuve, rénovation d'un garage (PIIA)

ATTENDU QUE la demande consiste à obtenir une recommandation favorable au conseil municipal afin d'autoriser le remplacement de la porte de garage actuelle par une porte simple et un mur qui sera construit sur le reste de l'ouverture;

CONSIDÉRANT QUE la rénovation de la porte contribuera à assurer l'intégrité du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE la porte de garage constitue la seule partie de la façade du bâtiment qui n'a pas été rénovée;

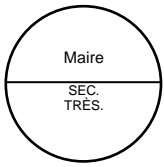
CONSIDÉRANT QUE les travaux de rénovation de la porte et la couleur satisfaits les critères du règlement PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'accepter le remplacement de la porte et demande que le revêtement du mur qui sera construit soit posé à l'horizontale, que les matériaux soient peints en blanc et qu'une fenêtre soit intégrée dans la partie haute de la porte afin de s'harmoniser avec la porte principale.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacqueline Poirier, appuyée par Mme Hélène Roussel et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-12-285

QUE le Conseil apporte les modifications suivantes à la recommandation du CCU :



## MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

### PROCÈS-VERBAL DU 5 DÉCEMBRE 2016

- De positionner la porte au milieu, si possible;
- D'avoir le même type de porte blanche avec vitrail qu'ailleurs sur le bâtiment;
- De recouvrir avec un revêtement du même jaune que le bâtiment.

#### **581, route du Fleuve, rénovation de fenêtres et galerie (PIIA)**

ATTENDU QUE la demande consiste à obtenir une recommandation favorable au conseil municipal pour le remplacement d'une fenêtre par une porte-fenêtre et l'agrandissement de la galerie;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des travaux sera effectué sur la partie arrière de la maison;

CONSIDÉRANT QUE les matériaux utilisés sont de même nature, de même couleur que ceux existants et s'harmonisent au reste du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE les travaux respectent l'ensemble des critères du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'accepter l'ensemble des travaux comme proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie Diamant, appuyée par Mme Jacqueline Poirier et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

**2016-12-286**

QUE le Conseil accepte la recommandation du CCU sans modification.

#### **560, route du Fleuve, dérogation mineure (DM)**

ATTENDU QUE la demande consiste à obtenir une recommandation favorable au conseil municipal pour la dérogation mineure suivante;

Cette dérogation mineure vise à rendre conforme la construction d'une nouvelle résidence en remplacement du bâtiment actuel. L'implantation sera semblable à l'ancien bâtiment, les dérogations porteront sur les normes du règlement de zonage 90-06-127 suivantes:

- Alignement des bâtiments article 6.2.1, dérogation de 0,45 m;
- Empiètement dans la marge arrière article 4.1 annexe B, dérogation de 4,54 m;
- Hauteur moyenne du bâtiment article 4.1 annexe B, dérogation de 0,75 m.

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage 90-06-127 à l'article 4.1, l'annexe B à la grille de spécification identifie les normes à respecter par zone;

CONSIDÉRANT QUE l'application du règlement de zonage porte un préjudice sérieux au projet du demandeur, car il empêcherait le retour d'un usage résidentiel sur cet emplacement;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne cause aucune perte de jouissance aux propriétaires voisins et que le secteur est déjà bâti et que les bâtiments du secteur sont semblables au projet proposé;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'urbanisme 90-04-125 recommande de faciliter l'intégration de nouveau bâtiment résidentiel;

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été déposée conformément à la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est déposée en conformité avec le règlement 2004-05-232 sur les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'accepter l'ensemble des dérogations pour ce projet afin de permettre l'implantation du nouveau bâtiment selon le plan d'implantation préparé par l'arpenteur Réjean Gendron, dossier 2356.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Caron, appuyé par Mme Emmanuelle Garnaud et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

**2016-12-287**

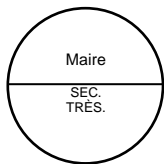
QUE le Conseil accepte la recommandation du CCU sans modification.

#### **617, route du Fleuve, dérogation mineure (DM)**

ATTENDU QUE la demande consiste à obtenir une recommandation favorable au conseil municipal pour la dérogation mineure suivante :

Cette dérogation a pour but de rendre conforme l'agrandissement de la résidence unifamiliale du 617, route du Fleuve;

L'agrandissement est déjà exécuté, il a été fait à l'intérieur de la bande riveraine provinciale, dans la marge latérale droite et il dépasse l'indice d'occupation du sol de 9,36%;



## MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

### PROCÈS-VERBAL DU 5 DÉCEMBRE 2016

CONSIDÉRANT QUE les normes dérogatoires sont exigées en partie par le règlement de zonage 90-06-127 de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions relativement aux travaux exécutés à l'intérieur de la rive sont prescrites dans le règlement de contrôle intérimaire 148-06 de la MRC de Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT QU'à l'article 6, du règlement sur les dérogations mineures 2004-05-232, il est défini que pour bénéficier d'une dérogation mineure les travaux doivent avoir fait l'objet d'une demande de permis;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Rivière-du-Loup n'a pas de règlement sur les dérogations mineures et par conséquent aucune dérogation ne peut être accordée pour les travaux exécutés dans la rive;

CONSIDÉRANT QUE seul l'indice d'occupation au sol peut faire l'objet d'une demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE les travaux exécutés à l'intérieur de la bande riveraine font actuellement l'objet d'une poursuite judiciaire;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal de refuser cette demande de dérogation puisque la municipalité ne peut autoriser une dérogation mineure sur un règlement de contrôle intérimaire de la MRC de Rivière-du-Loup;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Emmanuelle Garnaud, appuyée par M. Stéphane Fraser et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

**2016-12-288**

QUE le Conseil accepte la recommandation du CCU sans modification.

#### Confirmation des mandats des membres du CCU

ATTENDU QUE le Conseil tient à préciser la répartition des sièges pairs et impairs ainsi que le délai des mandats de chacun des membres au CCU;

CONSIDÉRANT QUE Laure Boulet, Vital Larouche et Sylvie Pomerleau se montrent disposés à renouveler leur mandat pour un autre deux (2) ans;

CONSIDÉRANT QU'Hélène Roussel et Vincent More siègent sur le CCU à titre de conseillère et de maire, respectivement;

CONSIDÉRANT QUE Vital Larouche se montre disposé à assurer la présidence au CCU;

CONSIDÉRANT QUE le tableau représente la volonté de renouvellement pour les trois membres et que le « X » dans la colonne « Renouvellement » indique les membres qui acceptent le renouvellement pour les années 2017 et 2018:

Membre du CCU	No de Siège	Période	Renouvellement	Délai du mandat
Clermont Pelletier	Siège n° 1	(2016-2017)		2 ans
Laure Boulet	Siège n° 2	(2017-2018)	X	2 ans
Michel Samson	Siège n° 3	(2016-2017)		2 ans
Vital Larouche	Siège n° 4	(2017-2018)	X	2 ans
Bertrand Ouellet	Siège n° 5	(2016-2017)		2 ans
Sylvie Pomerleau	Siège n° 6	(2017-2018)	X	2 ans
Hélène Roussel	Siège n° 7	(2013-2017)		Mandat du conseil
Vincent More	Siège n° 8	(2013-2017)		Mandat du conseil

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie Diament, appuyée par M. Stéphane Fraser et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

**2016-12-289**

QUE le Conseil accepte la recommandation du CCU sans modification.

#### Adoption du calendrier des réunions du CCU pour l'année 2017

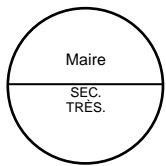
ATTENDU QUE le CCU propose un calendrier des dates de remise des documents et de réunion CCU au conseil municipal chaque année;

CONSIDÉRANT QUE ces dates sont déterminées en fonction du calendrier des séances ordinaires du conseil;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande le calendrier des dates de remise des documents et de réunion au CCU pour l'année 2017 suivant:

Dates de remise des documents  
Lundi le 23 janvier à 12h00

Dates de réunion du CCU  
Mardi le 31 janvier à 19h30



## MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

### PROCÈS-VERBAL DU 5 DÉCEMBRE 2016

Lundi le 20 février à 12h00	Mardi le 28 février à 19h30
Lundi le 20 mars à 12h00	Mardi le 28 mars à 19h30
Lundi le 17 avril à 12h00	Mardi le 25 avril à 19h30
Lundi le 22 mai à 12h00	Mardi le 30 mai à 19h30
Lundi le 19 juin à 12h00	Mardi le 27 juin à 19h30
Lundi le 10 juillet à 12h00	Mardi le 18 juillet à 19h30
Lundi le 21 août à 12h00	Mardi le 29 août à 19h30
Lundi le 18 septembre à 12h00	Mardi le 26 septembre à 19h30
Lundi le 23 octobre à 12h00	Mardi le 31 octobre à 19h30
Lundi le 20 novembre à 12h00	Mardi le 28 novembre à 19h30

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Emmanuelle Garnaud, appuyée par Mme Marie Diament et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

**2016-12-290**

QUE le Conseil accepte la recommandation du CCU sans modification.

#### **17. Demande d'autorisation à la CPTAQ pour le lot 4 530 272**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de Mme Jeannine Bérubé et M. Marcel St-Pierre afin d'obtenir une recommandation après de la CPTAQ;

ATTENDU QUE la demande consiste à l'acquisition d'une partie du lot 4 530 272 division d'enregistrement Témiscouata à Notre-Dame-du-Portage;

ATTENDU QUE le but de cette acquisition consiste à régulariser l'assiette du chemin existant ainsi que l'entretien du drainage existant;

CONSIDÉRANT QUE l'achat de cette parcelle de terrain n'affecte en rien le potentiel des sols, puisque le secteur est actuellement affecté par des servitudes de drainage et que les chemins existent déjà;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation à des fins agricoles ne sera pas affectée, car le but est d'améliorer l'accessibilité du lot afin de poursuivre l'activité agricole;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucune production animale dans le secteur;

CONSIDÉRANT QUE la disponibilité d'autre emplacement sur le territoire ne peut être considéré pour cette demande;

CONSIDÉRANT QUE pour procéder à l'acquisition de cette parcelle du lot 4 530 272 une demande d'autorisation doit être présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

CONSIDÉRANT QUE, selon le plan fourni par le demandeur, la superficie visée par cette demande représente que 10 243.20 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE ce projet n'a aucun impact négatif sur le potentiel agricole de ce lot et des lots voisins;

CONSIDÉRANT QUE cette demande n'amène aucune contrainte négative résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale;

CONSIDÉRANT QUE cette demande n'a aucun effet négatif sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole;

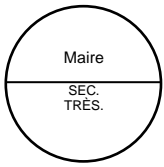
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Emmanuelle Garnaud, appuyée par M. Stéphane Fraser et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

**2016-12-291**

QUE le Conseil appuie cette demande d'autorisation puisqu'elle permettra au propriétaire de poursuivre ses activités agricoles tout en assurant la sécurité et l'accessibilité à sa propriété.

#### **18. Avis de motion pour l'adoption ultérieure du règlement numéroté 2016-14-363 et intitulé « règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux »**

ATTENDU QU'un avis de motion est donné par Mme Jacqueline Poirier pour l'adoption ultérieure d'un règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux, conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1, Art. 445. – 688.12.).



## MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

### PROCÈS-VERBAL DU 5 DÉCEMBRE 2016

**19. Adoption du projet de règlement numéroté 2016-14-363 et intitulé « règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux »**

ATTENDU QUE la Municipalité a le pouvoir d'adopter ce règlement en vertu du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1);

CONSIDÉRANT QUE ce règlement vise à adopter un autre règlement pour encadrer les promoteurs qui ont des projets d'aménagement et développement;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie dudit premier projet de règlement et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie Diament, appuyée par Mme Jacqueline Poirier et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

**2016-12-292**

QUE le Conseil adopte le projet de règlement numéroté 2016-14-363 et intitulé « règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux ».

**20. Avis de motion pour l'adoption ultérieure du règlement numéroté 2016-13-362 et intitulé « règlement de concordance au règlement de démolition »**

ATTENDU QU'un avis de motion est donné par Mme Emmanuelle Garnaud pour l'adoption ultérieure d'un règlement de concordance au règlement de démolition, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1).

**21. Adoption du projet de règlement numéroté 2016-13-362 et intitulé « règlement de concordance au règlement de démolition »**

ATTENDU QUE la Municipalité a le pouvoir d'adopter ce règlement en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE ce règlement vise à enlever les dispositions réglementaires concernant la démolition dans le règlement sur le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie dudit premier projet de règlement et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stéphane Fraser, appuyé par M. Claude Caron et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

**2016-12-293**

QUE le Conseil adopte le projet de règlement numéroté 2016-13-362 et intitulé « règlement de concordance au règlement de démolition ».

**22. Avis de motion pour l'adoption ultérieure du règlement numéroté 2016-06-355 et intitulé « Règlement sur la démolition »**

ATTENDU QU'un avis de motion est donné par Mme Marie Diament pour l'adoption ultérieure d'un règlement sur la démolition, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1).

**23. Adoption du projet de règlement numéroté 2016-06-355 et intitulé « Règlement sur la démolition »**

ATTENDU QUE la Municipalité a le pouvoir d'adopter ce règlement en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE ce règlement vise à adopter un nouveau règlement qui encadre la démolition;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie dudit premier projet de règlement et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie Diament, appuyée par M. Stéphane Fraser et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

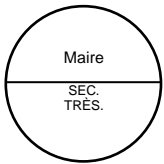
**2016-12-294**

QUE le Conseil adopte le projet de règlement numéroté 2016-06-355 et intitulé « Règlement sur la démolition ».

**24. Demande d'aide financière pour le projet à la piscine**

ATTENDU QUE le projet de la piscine vise à appuyer le maintien et même l'essor de la vie récréative, sportive, et touristique de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage;





## MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

### PROCÈS-VERBAL DU 5 DÉCEMBRE 2016

ATTENDU QUE le projet Espace villégiature règle trois problématiques importantes associées aux situations existantes à la piscine et dans le centre du village, à savoir de :

- Revoir le bâtiment de services de la piscine qui est actuellement dans un bâtiment inapproprié, complètement vétuste et assez exigü;
- Restaurer le mur de soutènement / protection côtière de la piscine;
- Ajouter une toilette publique accessible 24 heures par jour, 7 jours par semaine.

ATTENDU QUE le budget total du projet piscine se chiffre à 1 216 495 \$;

ATTENDU QUE la municipalité demande une aide financière de 500 000 \$ dans le cadre du programme « Programme d'infrastructure communautaire – Canada (PIC 150) »;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à assumer sa part des coûts du projet Espace villégiature, soit un montant de 421 495 \$ par l'entremise de ses excédents affectés ainsi qu'elle garantit l'apport du Milieu d'un montant de 295 001 \$ par l'entremise des excédents affectés et non affectés;

ATTENDU QUE la municipalité est sûre de ne pas utiliser la garantie financière pour la part du Milieu, car elle s'attend à atteindre ses objectifs de financement à cet égard;

ATTENDU QUE suite à la réalisation du projet piscine, la municipalité s'engage à assurer le budget nécessaire aux opérations courantes de l'immeuble et de ses fonctions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie Diament, appuyée par Mme Emmanuelle Garnaud et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

**2016-12-295**

QUE le Conseil mandate le directeur général, M. Louis Breton, à déposer une demande d'aide financière de 500 000 \$ dans le cadre du programme « Programme d'infrastructure communautaire – Canada (PIC 150) ».

#### **25. Demande de CA pour le projet du mur piscine**

ATTENDU QUE la municipalité a identifié le projet « Mur de soutènement / protection côtière de la piscine » comme projet à réaliser en septembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie Diament, appuyée par Mme Emmanuelle Garnaud et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

**2016-12-296**

QUE le Conseil mandate M. Louis Breton, directeur général, afin d'agir à titre de représentant de la municipalité dans le projet « Mur de soutènement / protection côtière de la piscine » et de fournir les documents nécessaires à l'analyse de la demande de certificat d'autorisation, conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ c Q-2, Art. 22).

### **LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

#### **26. Bilan de la programmation automne et lancement de la programmation hiver**

La programmation d'automne 2016 a très bien fonctionné. Effectivement, 13 activités sur les 25 offertes ont démarré pour le grand bonheur de plus de 100 personnes! Le but d'atteindre 50 % de démarrage est respecté.

Les profits générés par les inscriptions de la programmation d'automne sont d'environ 1 000 \$.

En ce qui concerne la programmation hiver 2017, celle-ci sortira en primeur sur le site Internet le lundi 5 décembre ainsi que sur notre page Facebook. Elle sera distribuée aux citoyens le jeudi 8 décembre. Vingt-deux activités sont offertes aux citoyens. Les inscriptions débuteront le 9 janvier.

#### **27. Embauche de M. Olivier Lortie, préposé au Chalet des sports**

ATTENDU QUE la municipalité procède à des appels de candidatures annuellement pour ses services saisonniers et qu'elle a besoin d'un préposé pour le Chalet des sports;

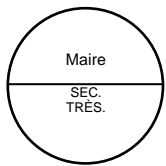
ATTENDU QU'une offre d'emploi a été publiée dans un journal local, puis sur le site Internet de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a été formé pour l'embauche au poste proposé;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs candidatures ont été analysées par le comité de sélection afin de combler le poste vacant;

CONSIDÉRANT les compétences et l'expérience de la candidature retenue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stéphane Fraser, appuyé Mme Jacqueline Poirier et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,



## MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

### PROCÈS-VERBAL DU 5 DÉCEMBRE 2016

**2016-12-297** QUE le Conseil nomme M. Olivier Lortie comme préposé au Chalet des sports pour la saison 2016-2017.

#### **28. Activités et Évènements à venir**

Voici la liste des activités et des évènements à venir à la municipalité :

Dimanche 11 décembre : Noël des enfants

Samedi 17 décembre : Ouverture Chalet des sports

Samedi 14 janvier : Disco-patin avec Olaf

Samedi 4 février et dimanche 5 février : Défi Plein air

Dimanche 5 mars : Exposition motoneiges antiques

Lundi 6 au 10 mars : Semaine de relâche étudiante

#### **29. Protocole d'entente entre la Commission scolaire et la municipalité**

ATTENDU QUE la municipalité est en pourparlers pour renouveler son protocole d'entente avec la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite en arriver à un partage des infrastructures, sans frais à charger et à administrer de part et d'autre;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite en arriver à une entente sur l'utilisation du matériel et des équipements de l'école moyennant une contribution financière annuelle d'environ 300 \$ pour la durée de l'entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Emmanuelle Garnaud, appuyée par M. Claude Caron et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

**2016-12-298** QUE le Conseil mandate M. Vincent More, maire, et M. Louis Breton, directeur général, à signer le protocole d'entente entre la municipalité de Notre-Dame-du-Portage et la Commission scolaire Kamouraska-Rivière-du-Loup.

#### **VOIRIE, HYGIÈNE DU MILIEU ET SÉCURITÉ CIVILE**

Nil

#### **DONS ET PARTICIPATIONS**

#### **30. Demande d'aide financière de l'Envol des aînés**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de contribution de l'Envol des aînés;

CONSIDÉRANT QUE cette demande s'accorde avec la politique en place et que la municipalité désire y contribuer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie Diament, appuyée par Mme Jacqueline Poirier et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

**2016-12-299** QUE le Conseil accorde un montant de 250 \$ à l'Envol des aînés.

#### **31. Demande d'aide financière d'Action chômage Kamouraska**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de contribution du Musée du BSL;

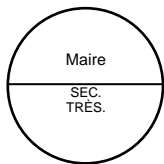
CONSIDÉRANT QUE cette demande s'accorde avec la politique en place et que la municipalité désire y contribuer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stéphane Fraser, appuyé par Mme Jacqueline Poirier et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

**2016-12-300** QUE le Conseil abonne la municipalité comme membre corporatif à Action chômage Kamouraska en 2017 pour un montant de 50 \$.

#### **32. Demande d'aide financière du Club de natation les Loups-Marins**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de contribution du Club de natation les Loups-Marins;



## MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

### PROCÈS-VERBAL DU 5 DÉCEMBRE 2016

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne s'accorde pas avec la politique en place, mais que la municipalité désire offrir l'opportunité au club de natation des Loups-Marins de profiter d'un accès gratuit à la piscine pour un événement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Caron, appuyé par Mme Emmanuelle Garnaud et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

**2016-12-301**

QUE le Conseil accorde un accès gratuit d'une journée à la piscine pour la tenue d'un événement. Les modalités de l'événement seront négociées et entendues avec Mme Marie-Anne Caron, coordonnatrice en loisirs.

#### **SUIVI BUDGÉTAIRE ET APPROBATION DES COMPTES**

##### **33. Dépôt des deux états financiers comparatifs – novembre 2016**

Attendu que les deux états financiers comparatifs sont déposés aux membres du Conseil, conformément au Code municipal du Québec (CMQ, c C-27.1, Art. 176.4).

##### **34. Liste des déboursés autorisés par le conseil ou effectués par délégation – novembre 2016**

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie des listes sélectives des chèques et des prélèvements de même que le rapport des salaires nets pour le mois, puis qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie Diament, appuyée par Mme Jacqueline Poirier et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

**2016-12-302**

QUE toutes les autorisations de dépenses et des déboursés effectuées par délégation soient approuvées pour un montant totalisant 153 515.02 \$.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS / RÉPONSES ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

##### **35. Période de questions / réponses facultatives**

Des citoyens(ne)s posent leurs questions au Conseil. Le Conseil répond dans la mesure du possible et met en charge son directeur général d'effectuer le suivi des questions demeurer sans réponse.

Les thèmes abordés sont :

- M. Léopold Lapointe invite tout le conseil municipal à prendre connaissance de l'allure de la palissade en bois de palette au 89, rue du parc de l'Amitié.
- M. Jean-Paul Goudreau s'informe si le locataire du 89, rue du parc de l'Amitié a obtenu la procuration du propriétaire pour faire la palissade en bois de palette. M. Louis Breton, directeur général, lui signale qu'il y a probablement procuration puisqu'il y a eu délivrance de permis et qu'il n'y a aucune disposition règlement qui permettait à la municipalité de ne pas émettre de permis.
- M. St-Pierre s'informe sur l'usine de biométhanisation et voudrait que plus d'informations soient diffusées aux contribuables afin de leur permettre de suivre l'évolution du projet et d'être sensibilisés davantage.
- M. Léopold Lapointe se demande quelle est la durée de vie d'une éolienne et qu'est-ce qu'il est fait à la fin. M. Vincent More, maire, indique que la durée de vie utile est d'environ 20 ans et que le démantèlement des éoliennes est déjà prévu dans le contrat avec l'entreprise qui gère le projet.

##### **36. Levée de l'assemblée**

Sur la proposition de Mme Marie Diament, l'assemblée est levée à 21 h 01.

---

Vincent More  
Maire

---

Louis Breton  
Directeur général / Secrétaire-trésorier